



Fuite d'eau Appartement

Par Nash

Bonjour,

Je suis locataire d'un appartement géré par une agence immobilière.

Depuis le mois de Mars, j'ai une très importante fuite d'eau d'un robinet au moment de la douche, ainsi qu'un problème avec le robinet du WC.

J'ai signalé ces problèmes à l'agence, qui m'a envoyé début avril un plombier afin d'établir un devis des réparations destiné au propriétaire de l'appartement.

Début Mai, l'agence m'envoie un message me disant que le devis a été transmis au propriétaire, mais ce dernier a demandé un devis comparatif...

Il s'est donc écoulé 5 semaines, durant lesquelles j'ai perdu quotidiennement des dizaines de litres d'eau, entre la réalisation du devis et la réponse de l'agence / du propriétaire.

J'ai envoyé un message à l'agence pour leur demander pourquoi cela prenait autant de temps, et qui prendrait en charge ma consommation d'eau sur cette période. Aucune réponse.

Le second plombier est venu établir un devis la semaine dernière. Et depuis, j'attends encore.

J'ai un compteur individuel pour l'eau froide et l'eau chaude.

Cela fait deux mois que j'attends les réparations et j'ai peur que ma facture d'eau explose. (Je n'ai par ailleurs aucun moyen de suivre ma consommation personnelle puisque l'agence ne m'envoie jamais les relevés de mes compteurs, et encore moins les évaluations mensuelles). Savez-vous quels sont mes recours?

Merci pour votre aide

Par yapasdequoi

Bonjour

Vous devriez avoir accès à votre compteur individuel d'eau.

Il y a aussi un robinet d'arrêt pour éviter de gaspiller. Fermez le quand vous n'utilisez pas l'eau.

Vous pouvez envoyer un courrier RAR au bailleur pour une mise en demeure de procéder aux réparations.

Quel était le montant du premier devis ? Pourquoi pensez-vous que ces réparations sont pour le bailleur ?

A quelle date avez-vous signalé les fuites ? Au delà de 21 jours vous pourriez être indemnisé.

Mais l'important c'est de faire les réparations.

Par Nash

Bonjour,

Justement le robinet qui permet de couper l'eau est HS?

Et pour la douche, la fuite a uniquement lieu lorsque le robinet est ouvert (mais à grands flots).

Je ne connais pas le montant du premier devis, il a été envoyé directement à l'agence.

J'ai signalé les fuites fin mars, par e-mail et par téléphone.

Par isernon

bonjour,

le locataire doit l'entretien et les menues réparations.

salutations

Par yapasdequoi

Outre le délai, il n'est pas exclu que ces réparations vous soient refacturées.
Envoyez un courrier RAR et en parallèle appelez votre propre plombier...